

Réunion « Bretagne » du 03.03.2018.

Après un bon repas où chacun avait apporté sa contribution, nous sommes passés aux choses sérieuses.

Nous synthétisons pour vous l'essentiel de nos échanges autour de quelques thèmes en rapport au questionnaire contenu dans le dernier bulletin.

Une présence « restreinte », mais cependant fort animée : Gisèle et Yves Moigno ; Jeannette Lubin ; Bernard Deconche ; Gérard et Anne (observatrice) Pouchain. Sans oublier les deux petits-enfants de nos hôtes qui ont vaillamment supporté nos échanges !

Plusieurs personnes absentes se sont manifestées auprès de Gérard ou de Gisèle: Jean-Pierre Mouton, Louissette Gicquel, Olivier Clément, Madeleine et Gino Pietrobon, Marcel Lesage, Annick et Victor Gautier, Odile Jouault, Christiane Paurd, Colette Langlois, Thérèse Giquel, Henri Gicquel, Jean Doussal, Célestine Postic, Eliane Cario, Mickael Cazot, Michel Masson, Pierre Salomon.

Parmi elles, remercions Louissette G qui nous a envoyé une contribution écrite. Certaines de ses réflexions sont d'ailleurs reprises ici.

1. Les terrains d'action :

Faut-il en ouvrir de nouveaux ? La réponse est NON. Nous sommes d'accord avec Louissette (qui reprend elle-même le C.R. du « Pays de Loire »)

Il faut poursuivre les actions déjà engagées, en particulier du côté de l'ESAN. Ne pas se disperser mais poursuivre et approfondir ce qui est déjà en cours.

Concernant les actions à mener par rapport au pouvoir politique, il serait peut-être opportun de s'adresser au Président de la commission des affaires sociales ainsi qu'aux membres de ces commissions représentants élus par les citoyens .

Une suggestion proposée par Marcel L. : alerter également le Ministère de la Justice sur l'énergie, le temps de travail, les frais, engendrés par l'obstination de la Cavimac. Même s'il est difficile d'initier une « action de masse » en justice, l'intervention auprès de ce Ministère pourrait compléter celles auprès des Ministres de l'Intérieur et des Affaires Sociales. Cette démarche a peut-être été déjà envisagée ?

2. Le fonctionnement :

Dans l'ensemble, nous le trouvons satisfaisant. Mais le nouveau C.A. (avec toutes les inconnues qui s'annoncent) aura bien sûr à s'adapter aux « nouvelles donnes ».

3. Les statuts de l'Association :

Nous avons échangé surtout autour du bulletin et du questionnaire.

Pour respecter les quotas AMC/Non AMC, que faire ? Nous y avons réfléchi longuement et sommes tombés d'accord sur les propositions suivantes :

* Proposer la présence des correspondants locaux à tour de rôle avec voix délibérative.

* Proposer que les référents juridiques qui assistent assez souvent au C.A. et nos représentants à la CAVIMAC en fassent partie avec voix délibérative.

* Pour l'an prochain, prévoir une A.G. extraordinaire pour modifier les statuts concernant le délai de carence de trois ans (qui pourrait être ramené à un an) après trois mandats consécutifs.

Dans un temps où les candidats sont plus que rares, cette mesure nous semble opportune. A l'A.G. de trancher.

Par contre, il est clair que le fonctionnement du C.A. relève des décisions qui lui appartiennent, par exemple le choix du jour de la semaine pour les réunions afin de favoriser les personnes qui sont toujours en activité.

4. Autour de la communication :

Nous la trouvons dans l'ensemble satisfaisante. Aussi bien les ENDIRCA que les bulletins périodiques et les comptes rendus des réunions régionales, sont de très bonne qualité et chacun, à condition d'en prendre pleinement connaissance, peut y trouver nombre d'informations. La preuve en est que dans certaines réunions régionales, on y fait référence, pour approuver ou contester ce qui y est dit.

Par contre, le site APRC doit être amélioré.

Louissette G dans sa contribution souligne :

****Améliorer la consultation visuelle et technique**

**** Donner un accès pour le grand public (une manière efficace de se faire connaître) et avoir un accès en interne pour ce qui concerne la vie associative APRC.**

Pour notre part, nous pensons qu'une fiche « conseils pratiques » très concrète adressée aux usagers potentiels pourrait faire avancer les choses. Une commission de quelques « experts » pourrait-elle y contribuer ? A l'A.G de se prononcer.

5. Commission « régions » (bulletin page 18) :

Nous avons fait le point sur la succession de Gérard.

L'horizon nous semble toujours « bouché » Pas de solution en vue.

C'est une question à reprendre après l'A.G. si les adhérents de l'Ouest le souhaitent.

En attendant, Louissette G a fait une suggestion : « Envisager une rencontre avec les adhérents Pays de Loire, Normandie, Bretagne. Affaire à suivre.

6. Soirée des 40 ans APRC:

Gérard n'a pu trouver les disponibilités pour faire une interview de Jacques Guillois, qui fut Président de l'APRC du 5 mai 1985 au 21 mai 1989.

Nous avons également évoqué et apprécié les contributions de Jean Doussal (Supplément 40 ans ; Interventions sur notre site : APSECC - APRC), de Marcel Lesage (voir « Docs en vrac » envoyé par Gérard le 13 février dernier : statuts ; « La Vieille Boulangerie »), de Louissette Gicquel et Jeannette Lubin (place des femmes dans l'APRC) ; les divers témoignages relatés sur notre site (« Histoire de l'APRC »), dans le Bulletin et le supplément 40 Ans...

Il faisait encore jour quand nous nous séparâmes. Pour certains, rendez-vous à Paris, pour l'AG !

Merci à Gisèle et Yves de nous avoir reçus et d'avoir fait ce compte-rendu.

Rennes le 05 mars 2018.

Gérard Pouchain.